



Communiqué de presse  
Paris, le 7 février 2019

## **Testamento annonce une levée de fonds de 3 millions d'euros pour simplifier les démarches successorales**

**Testamento accueille à son capital La France Mutualiste et les fonds d'Allianz France et de Malakoff Médéric Humanis, qui investissent 3 millions d'euros pour accélérer la simplification des démarches successorales.**

Créée en 2013 avec des notaires et des avocats, Testamento est une startup de la Legaltech et de l'Insurtech. La société conçoit et développe une plateforme de services d'anticipation successorale déployée auprès du grand public et au travers de partenariats avec des acteurs de l'assurance. Elle accueille à son capital La France Mutualiste, le fonds d'investissement d'Allianz France (InnovAllianz) et de Malakoff Médéric Humanis (MM Innov').

Ce tour de table a pour principal objectif de poursuivre l'industrialisation de ses solutions. Testamento prévoit d'accélérer le développement et le déploiement de sa plateforme pour les professionnels. Ses offres sont destinées à tous les acteurs de l'assurance souhaitant offrir de nouveaux services digitaux à forte valeur ajoutée. Testamento prévoit de recruter plus de 15 nouveaux collaborateurs avant la fin de l'année 2019, principalement à des postes de R&D, de marketing et de développement commercial.



*« La démarche de Testamento s'inscrit parfaitement dans les besoins actuels d'accompagnement de chacun pour la gestion de son patrimoine et sa transmission. Nous avons été conquis par l'ergonomie de*



*la solution et croyons à son approche pédagogique », indique Dominique TREBUCHET, Directeur Général de La France Mutualiste. « Nous sommes ravis de pouvoir contribuer au développement de Testamento. Nous prévoyons d'ailleurs de déployer auprès de nos adhérents sa gamme de services, en totale adéquation avec notre positionnement de conseil en assurance mutualiste ».*

*« C'est une satisfaction pour Allianz France d'accompagner Testamento, startup innovante, dans son développement en France et au-delà de nos frontières au travers du fonds InnovAllianz, notre fonds d'investissements stratégiques dédié aux startups. Notre objectif au travers de cet investissement est de pouvoir proposer à nos clients en assurance vie un parcours simple et sécurisé dans le cadre de leur transmission de patrimoine », explique Julien MARTINEZ, Directeur de la Stratégie des Projets Innovants et des Fusions & Acquisitions d'Allianz France.*

*« L'entrée de MM Innov' au capital de Testamento s'inscrit dans la stratégie d'investissement dans les start-up de la fintech, la healthtech et, plus généralement, les services aux entreprises menée par Malakoff Médéric Humanis. L'offre de Testamento va bien au-delà du testament en ligne de ses débuts », poursuit David GIBLAS, Directeur Innovation, Digital et Data de Malakoff Médéric Humanis. « La mise en place de cette solution 100% digitale offrira à nos clients davantage de simplicité et de souplesse dans la gestion des bénéficiaires de leurs contrats de prévoyance, tout en s'appuyant sur des conseils d'experts. »*

Virgile DELPORTE, co-fondateur et PDG termine *« Nous sommes extrêmement fiers d'accueillir ces nouveaux partenaires à notre capital. La France Mutualiste, Allianz France et Malakoff Médéric Humanis sont des acteurs très complémentaires qui nous font confiance et vont nous permettre de poursuivre notre mission : démocratiser les démarches liées à la succession en les rendant plus accessibles et plus simples ».*

A l'issue de l'opération, orchestrée par les équipes de Jean-Louis DUVERNEY-GUICHARD, associé chez EY, les 3 fondateurs conservent la majorité de la société et Virgile DELPORTE en demeure le premier actionnaire.

**À propos de Testamento :**

*Testamento démocratise et réinvente depuis 2013 la sécurisation des volontés et du patrimoine du plus grand nombre. Conçue avec des notaires et avocats, la plateforme propose de l'information relative à la succession et à la transmission, ainsi que des outils de rédaction de documents juridiques permettant de sécuriser le patrimoine de chacun. Les documents peuvent être archivés légalement ou inscrits au fichier central des notaires (FCDDV) et relus et conservés à vie par l'un des notaires du site. La société a été accompagnée par l'incubateur Télécom Sud-Paris, le Réseau Entreprendre et a rejoint en mai 2018 l'accélérateur French Assurtech, créé par les mutuelles de Niort. Testamento est également propriétaire des sites AlloLeCiel.fr et InfoPacs.fr, et labellisée Finance Innovation depuis décembre 2017.*

Pour en savoir plus sur l'offre à destination des professionnels : <https://pro.testamento.fr>

Questions presse : [presse@testamento.fr](mailto:presse@testamento.fr) / 01 85 09 67 62